



Votre prise en charge en ambulatoire

La chirurgie ambulatoire désigne la réalisation d'actes sur des patients qui regagnent leur domicile le jour même. L'organisation de l'hospitalisation ambulatoire est donc centrée sur le patient avec un objectif : optimiser sa durée de séjour au strict temps utile et nécessaire afin d'améliorer son confort et la qualité de son accueil

Avant le séjour

La prise en charge commence dès la consultation avec le chirurgien qui vous informe sur les modalités de l'intervention en ambulatoire. Une consultation d'anesthésie est ensuite programmée, la décision d'une intervention en ambulatoire est alors validée.

Des consignes précises doivent être suivies avant l'intervention. L'unité de chirurgie ambulatoire vous contacte la veille, par SMS ou par appel téléphonique, et vous rappelle ces consignes.

Passeport ambulatoire

Remis dès la première consultation avec le chirurgien, il constitue votre journal de bord. Il vous suit tout au long de votre prise en charge, du moment où la décision de l'intervention en ambulatoire est prise jusqu'au suivi post-opératoire. Il regroupe l'ensemble des documents nécessaires à votre prise en charge, ainsi que de nombreux mémos et informations utiles.

Le jour de l'intervention

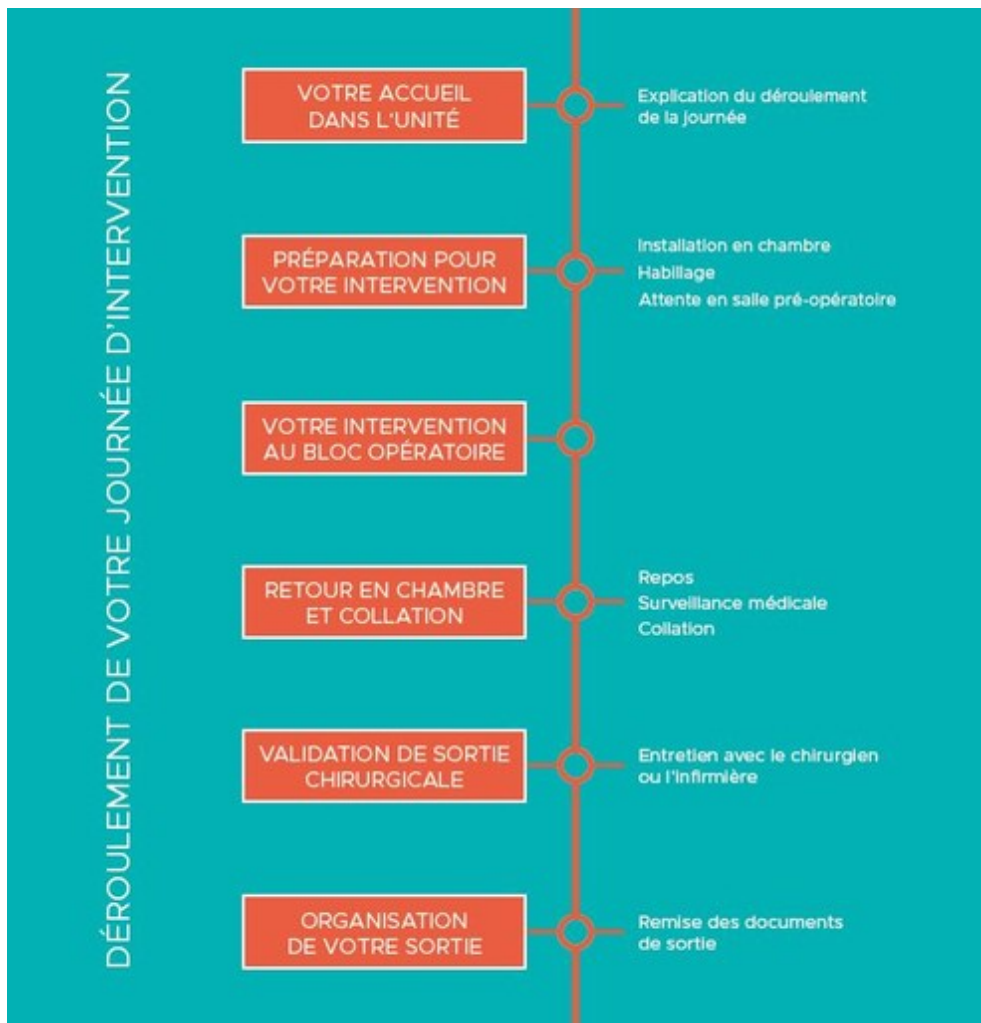
Vous vous présentez directement à l'unité d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire sans passer par le bureau des entrées, le dossier de pré-admission ayant été complété à l'issue de la consultation d'anesthésie.

Votre sortie s'effectue après avis médical du chirurgien et de l'anesthésiste-réanimateur.

La personne qui vous accompagne doit être présente à votre sortie. C'est un critère obligatoire pour un séjour en unité d'anesthésie et de chirurgie ambulatoire.

La sortie des enfants répond à des exigences spécifiques :

- > pour les enfants de moins de 6 ans : la sortie s'effectue en présence de deux adultes dont un des parents ou du tuteur légal
- > pour les autres enfants mineurs (plus de 6 ans) : ils doivent être accompagnés du père ou de la mère ou du tuteur légal



Le lendemain de l'intervention

Le patient reçoit automatiquement un SMS ou éventuellement un appel téléphonique pour prendre des nouvelles dans le cadre du suivi post-opératoire ; les patients qui signalent un problème sont immédiatement rappelés.



CHU Rennes

Bonjour Mme POIRIER,
Questionnaire à remplir avant
vendredi 00:00

J-7, Questionnaire s...

Mes informations Mon agenda

Mon parcours Mon dossier médical

#RESTEZ CONNECTÉ

Application My CHU Rennes



Téléchargez l'application
sur App Store et Google Play

Disponible sur
Google play

Disponible sur
App Store



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES

This site uses cookies to enhance your navigation and improve the content offered to you.
However, you can disable them at any time.

✓ OK, ACCEPT ALL

PERSONALIZE